



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE GARRIGUES CAMPAGNE
Séance du Mercredi 29 Juin 2022**

Date de la convocation du comité et affichage :
20 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le mercredi vingt-neuf juin à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, sur la Commune de SAINT-DRÉZÉRY Salle Georges BRASSENS, et sous la Présidence de Monsieur Jacques GRAU.

Nombre de membres :

En exercice : **48**
Présents : **36**
Représentés : **4**
Absents : **8**
Qui ont pris part au vote : **40**

Étaient présents : ALIAGA Rémi, ANTOINE Pierre, ARMAND Jean-Claude, BALAZUN Geniès, BASCOU Éric, BERGER Rose-Marie, BEZIAT Patrick, BOTTRAUD Marie-Anne, CARRERE Christophe, COURNET Serge, DACHEUX Jean-Philippe, DE MONTGOLFIER Isabelle, DEVRIENDT Denis, DOMENECH Jean-Marie, ESCURET Serge, GACHES Michel, GALABRUN BOULBES Jackie, GLEIZES Guy, GRAU Jacques, GRAVEGEAL Jacques, IMBERT Jean-Claude, JEANJEAN Christian, LAFFORGUE Frédéric, LAGARDE Philippe, LOUCHE Christian, MARTINEZ Antoine, MARY Patrick, MAZOLLIER Élisabeth, MOYNIER Arnaud, PECOUL Jean-Michel, PELLET Yvon, PEYRIÈRE Lionel, QUINET Thomas, RAYMOND Joël, REVOL René, ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès

Vote :

Pour	40
Contre	0
Abstention	0

Pouvoirs de : DEWINTRE Thierry à LAFFORGUE Frédéric, MARTINEZ Lionel à QUINET Thomas, MATHERON Françoise à PEYRIERE Lionel, MEISSONNIER Jean-Luc à MAZOLLIER Élisabeth

Absents : BASCOUL Julien, BORS Olivier, CASTANIÉ Geneviève, CAUSSIL Frédéric, GARCIA Michel, NADAL Karine, PENSO ÉRIC, RICARD Laurent

Secrétaire de séance : Thomas QUINET

Après l'appel des présents, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la présente séance

**Objet : Délibération N° 2022_06_29_12
Adoption de la décision modificative N° 1 au Budget Eau Brute.**

Monsieur Le Vice-Président rappelle que par délibération en date du 17 Février 2022 le Budget Primitif 2022 a été adopté. A ce jour, et afin de permettre la prise en compte d'opérations non programmées lors de l'adoption de ce dernier, il convient d'adopter la décision modificative ci-après :

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes		Dépenses	
Chap. 021	+ 55 000.00 €	Chap. 21 – Art. 21531	+ 55 000.00 €

Le montant de la section d'investissement s'élève à :

Dépenses : 518 606.97 €

Recettes : 518 606.97 €

SECTION EXPLOITATION :

Recettes		Dépenses	
Chap. 70 – Art. 704	+ 55 000.00 €	Chap. 011 – Art. 627	- 180.00 €
		Chap. 68 – Art. 6817	+ 180.00 €
		Chap. 023	+ 55 000.00 €



Le montant de la section d'exploitation s'élève à :
Dépenses : 729 350.88 €
Recettes : 729 350.88 €

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu, Monsieur Le Président soumet le projet au vote à l'assemblée qui adopte à l'unanimité (0 abstentions, 0 voix contre) la proposition formulée.

Ainsi fait et délibéré,
les jours, mois et an que dessus.
Signé par les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président
Jacques GRAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (articles R 421-1 et 421-2 du Code de la justice Administrative).